



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

See herein for bid submission
instructions/

Voir la présente pour les
instructions sur la présentation
d'une soumission

NA
N/A

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
219 - 800 Burrard Street
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver, BC V6Z 0B9

Title - Sujet Fabrication of Infrastructure Fabrication d'infrastructures	
Solicitation No. - N° de l'invitation K3F31-210578/A	Date 2021-04-22
Client Reference No. - N° de référence du client K3F31-210578	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$VAN-524-8959
File No. - N° de dossier VAN-1-44001 (524)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Pacific Daylight Saving Time PDT on - le 2021-05-25 Heure Avancée du Pacifique HAP	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Yamamoto, Albert	Buyer Id - Id de l'acheteur van524
Telephone No. - N° de téléphone (604)562-8773 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Environment and Climate Change Canada See herein.	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

K3F31-210578/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K3F31-210578

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

VAN524

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Usages estimés

1. Structures en A robustes (bois de plate-forme non inclus) Dessins McElhanney 3136-1, 3136-2, 3136-3, 3136-4, 3136-5, 3136-6, 3136-9, 3136-10 :

10 à 16 unités par chaque province. Longueur moyenne de 5 m à 7 m

2. Structures en A robustes, Dessins McElhanney 3136-7: allant de 800x800 X 600 longue - 1000x1000 x 2000 longue

8 à 14 unités par chaque province. Moyenne 1000x1000 x 1200 longue

3. Semelles type 1, type 2 et type 3 pour structure en A robuste, selon le dessin McElhanney 3136-8 :

8 – 14 unités par chaque province

4. Structures en A légères (bois de plate-forme non inclus), dessins McElhanney 3182-1, 3182-2, 3182-3, 3182-4, 3182-5 :

2 – 6 unités par chaque province. Longueur moyenne de 5 m à 7 m

5. Pièces de structure en A légère

4 – 8 unités par chaque province. Longueur moyenne de 5 m à 7 m

K3F31-210578/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K3F31-210578

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

VAN524

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

-
6. Échelles pour structure en A robuste, dessins McElhanney 3136-11, 3136-12, 3136-13, 3136-14, 3136-15, 3136-16, 3136-17 :

10– 16 unités par chaque province. Longueur moyenne de 5 m à 7 m

7. une barrière d'échelle LD complète, dessin McElhanney 3136-18

2 – 6 unit per each Province. Average length of 5m – 7m

8. un dispositif de sécurité d'échelle complet, dessin McElhanney 3136-19

10 - 16 unités par chaque province. Longueur moyenne de 5 m à 7 m

9. Plaque d'ancrage en acier, conformément au dessin 2812-R3

60 - 80 unités par chaque province.

10. Plaque d'ancrage pour le téléphérique, conformément au dessin 820-R1

60 - 80 unités par chaque province.

11. Téléphérique léger en aluminium, selon les dessins 4000-1, 4000-2

4 - 6 unités par chaque province. Longueur moyenne de 5 m à 7 m

K3F31-210578/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K3F31-210578

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

VAN524

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Prix:**Prix – articles**

Les offrants doivent proposer des prix fermes pour tous les articles énumérés dans l'(les) annexe(s) « B ».

Le fournisseur doit livrer les matériaux dans les 60 jours civils suivant la réception d'une commande subséquente.

Les matériaux doivent être expédiés FAB destination, y compris tous les frais de livraison, à l'aire de rassemblement d'Environnement Canada indiquée :

Pour les commandes de l'Alberta :
Environnement Canada
Division des relevés hydrologiques
4415, chemin Manhattan S.E.
Calgary (Alberta) T2G 4B3

Pour les commandes de la Colombie-Britannique :
Environnement Canada
Division des relevés hydrologiques
13160, Place Vanier,
Richmond (Colombie-Britannique) V6V 2J2

1. Structures en A robustes (bois de plate-forme non inclus) Dessins McElhanney 3136-1, 3136-2, 3136-3, 3136-4, 3136-5, 3136-6, 3136-9, 3136-10 :

a. structure en A complète de 1 m avec plate-forme

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

b. structure en A complète de 2 m avec plate-forme

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

c. structure en A complète de 3 m avec plate-forme

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

K3F31-210578/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K3F31-210578

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

VAN524

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

d. structure en A complète de 4 m avec plate-forme

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

e. structure en A complète de 5 m avec plate-forme

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

f. structure en A complète de 6 m avec plate-forme

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

g. structure en A complète de 7 m avec plate-forme

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

h. structure en A complète de 8 m avec plate-forme

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

i. structure en A complète de 9 m avec plate-forme

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

j. structure en A complète de 10 m avec plate-forme

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

Pièces de structure en A robustes :

k. Partie supérieure uniquement, dessin McElhanney 3136-4

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

K3F31-210578/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K3F31-210578

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

VAN524

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- l. Ensemble de pattes de 1 m (2 pattes par ensemble) seulement, dessin McElhanney 3136-5

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

- m. Ensemble de pattes de 2 m (2 pattes par ensemble) seulement, dessin McElhanney 3136-5

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

- n. Ensemble de pattes de 3 m (2 pattes par ensemble) seulement, dessin McElhanney 3136-5

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

- o. Ensemble de pattes de 4 m (2 pattes par ensemble) seulement, dessin McElhanney 3136-5

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

- p. Ensemble complet de contreventements horizontaux de 1,1 m seulement, dessin McElhanney 3136-6

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

- q. Ensemble complet de contreventements horizontaux de 1,5 m seulement, dessin McElhanney 3136-6

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

- r. Ensemble complet de contreventements horizontaux de 1,9 m seulement, dessin McElhanney 3136-6

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

K3F31-210578/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K3F31-210578

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

VAN524

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

-
- _____ \$ / chaque pour l'Alberta
- s. Ensemble complet de contreventements horizontaux de 2,7 m seulement, dessin McElhanney 3136-6
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- t. Ensemble complet de contreventements horizontaux de 3,1 m seulement, dessin McElhanney 3136-6
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- u. Ensemble complet de contreventements horizontaux de 3,5 m seulement, dessin McElhanney 3136-6
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- v. Ensemble complet de contreventements horizontaux de 3,9 m seulement, dessin McElhanney 3136-6
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- w. Ensemble complet de contreventements horizontaux de 4,1 m seulement, dessin McElhanney 3136-6
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- x. un ensemble complet de contreventement latéral pour une structure en A de 9 m de hauteur, dessin McElhanney 3136-6
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- y. un ensemble complet de contreventement latéral pour une structure en A de 10 m de hauteur, dessin McElhanney 3136-6

K3F31-210578/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K3F31-210578

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

VAN524

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

-
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- z. ensemble de plate-forme pour structure en A robuste, dessin McElhanney 3136-9
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- aa. un crochet pour téléphérique pour la structure en A robuste seulement, dessin McElhanney 3136-10
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- 2. Semelles pour structure A robuste, dessin McElhanney 3136-7**
- a. semelle en acier contreventée avec une plaque d'une hauteur de 600 mm, plaque de base de 800 mm x 800 mm
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- b. semelle en acier contreventée avec une plaque d'une hauteur de 1500 mm, plaque de base de 800 mm x 800 mm
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- c. semelle en acier contreventée avec une plaque d'une hauteur de 2000 mm, plaque de base de 800 mm x 800 mm
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- d. semelle en acier contreventée avec une plaque d'une hauteur de 600 mm, plaque de base de 1000 mm x 1000 mm

K3F31-210578/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K3F31-210578

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

VAN524

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

-
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- e. semelle en acier contreventée avec une plaque d'une hauteur de 1500 mm, plaque de base de 1000 mm x 1000 mm
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- f. semelle en acier contreventée avec une plaque d'une hauteur de 2000 mm, plaque de base de 1000 mm x 1000 mm
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- g. un ensemble complet de semelles tubulaires
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- h. une base supplémentaire complète pour les sols mous
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- i. un boulon d'ancrage complet pour semelle en béton
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
3. **Semelles type 1, type 2 et type 3 pour structure en A robuste, selon le dessin McElhanney 3136-8 :**
- a. une semelle complète de type 1

K3F31-210578/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K3F31-210578

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

VAN524

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

-
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- b. une semelle complète de type 2
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- c. une semelle complète de type 3
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
4. **Structures en A légères (bois de plate-forme non inclus), dessins McElhanney 3136-1, 3136-2, 3136-3, 3136-4, 3136-5:**
- a. structure en A légère complète de 1,5 m avec plate-forme
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- b. structure en A légère complète de 3,0 m avec plate-forme
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- c. structure en A légère complète de 4,0 m avec plate-forme
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- d. structure en A légère complète de 5,0 m avec plate-forme
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
5. **Pièces de structure en A légère**

K3F31-210578/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K3F31-210578

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

VAN524

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

-
- a. partie supérieure de 1,5 m seulement, dessin McElhanney 3182-2
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- b. pattes de 1,5 m seulement, dessin McElhanney 3182-3
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- c. pattes de 2,5 m seulement, dessin McElhanney 3182-3
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- d. pattes de 3,5 m seulement, dessin McElhanney 3182-3
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- e. un ensemble de semelle complet seulement, dessin McElhanney 3182-3
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- f. couronnement inférieure uniquement, dessin McElhanney 3182-3
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- g. ensemble de plate-forme de structure de 4 m seulement, dessin McElhanney 3182-4
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta
- h. ensemble de plate-forme de structure de 5 m seulement, dessin McElhanney 3182-4
- _____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta

K3F31-210578/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K3F31-210578

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

VAN524

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

i. crochet pour téléphérique seulement, dessin McElhanney 3182-5

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

j. support d'échelle seulement seulement, dessin McElhanney 3182-5

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

k. échelles de 3, 4 et 5 m seulement, dessin McElhanney 3182-5

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

l. contreventement latéral de 1,15 m seulement, dessin McElhanney 3182-2

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

m. contreventement latéral de 1,54 m seulement, dessin McElhanney 3182-1

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

n. contreventement latéral de 1,98 m seulement, dessin McElhanney 3182-1

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

o. contreventement latéral de 2,38 m seulement, dessin McElhanney 3182-1

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

K3F31-210578/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K3F31-210578

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

VAN524

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**6. Échelles pour structure en A robuste, dessins McElhanney 3136-11, 3136-12,
3136-13, 3136-14, 3136-15, 3136-16, 3136-17 :**

- a. une échelle de 3 m seulement, dessin McElhanney 3136-11

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

- b. une échelle de 4 m seulement, dessin McElhanney 3136-11

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

- c. une échelle de 5 m seulement, dessin McElhanney 3136-12

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

- d. un support d'échelle HD seulement, dessin McElhanney 3136-13

- e. une cage d'échelle supérieure seulement, dessin McElhanney 3136-14

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

- f. une cage d'échelle évasée seulement, dessin McElhanney 3136-16

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

- g. une barrière d'échelle complète HD, dessin McElhanney 3136-17

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique

_____ \$ / chaque pour l'Alberta

K3F31-210578/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K3F31-210578

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

VAN524

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7. une barrière d'échelle LD complète, dessin McElhanney 3136-18

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta

8. un dispositif de sécurité d'échelle complet, dessin McElhanney 3136-19

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta

9. Plaque d'ancrage en acier, conformément au dessin 2812-R3

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta

10. Plaque d'ancrage pour le téléphérique, conformément au dessin 820-R1

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta

11. Téléphérique léger en aluminium, selon les dessins 4000-1, 4000-2

_____ \$ / chaque pour la Colombie-Britannique
_____ \$ / chaque pour l'Alberta

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
1.4 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	5
2.4 LOIS APPLICABLES	6
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	6
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	9
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	10
A. OFFRE À COMMANDES.....	10
6.1 OFFRE.....	10
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	11
6.5 RESPONSABLES.....	11
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	12
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE	12
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	13
6.9 LIMITATION FINANCIÈRE.....	13
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	13
6.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
6.12 LOIS APPLICABLES.....	14
6.13 TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	14
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	14
6.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	14
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	14

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3F31-210578/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3F31-210578

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
VAN524
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.3	DURÉE DU CONTRAT	15
6.4	PAIEMENT	15
6.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	16
6.6	ASSURANCES.....	16
6.7	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	16
6.8	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	16
ANNEXE « A »	18
	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	18
ANNEXE « B »	23
	BASE DE PAIEMENT	23
ANNEXE « C » DESSINS	23
ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	23
	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	23
ANNEXE « E » EVALUATION	24

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique et toute autre annexe.

1.2 Sommaire ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Ce besoin vise à fabriquer des pièces, des composantes et des assemblages au fur et à mesure des besoins pour Environnement Canada, conformément à l'annexe A – Énoncé des Travaux et à l'annexe C - Dessins.

Dans le cadre de leur entretien permanent et de la gestion de leur cycle de vie, les composants de l'infrastructure hydrométrique doivent être réparés, remplacés ou mis à niveau. Les composants doivent être fabriqués et conditionnés pour être installés et utilisés à l'extérieur. Environnement Canada exige un fournisseur qualifié de ces composants.

Les matériaux seront fabriqués conformément aux spécifications du document « TRAVAUX » et selon les

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3F31-210578/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3F31-210578

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
VAN524
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

besoins.

Le fournisseur doit livrer les matériaux dans les 60 jours civils suivant la réception d'une commande subséquente.

Les matériaux doivent être expédiés FAB destination, y compris tous les frais de livraison, à l'aire de rassemblement d'Environnement Canada indiquée :

Pour les commandes de l'Alberta :
Environnement Canada
Division des relevés hydrologiques
4415, chemin Manhattan S.E.
Calgary (Alberta) T2G 4B3

Pour les commandes de la Colombie-Britannique :
Environnement Canada
Division des relevés hydrologiques
13160, Place Vanier,
Richmond (Colombie-Britannique) V6V 2J2

L'offre à commandes couvrira une période de trois (3) ans à compter de la date de son attribution.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées](#)

[d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 180 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions de la région du Pacifique de TPSGC

Seules les offres transmises à l'aide du service Connexion postal seront acceptées. L'offrant doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal à l'adresse suivante:

TPSGC.RPRceptiondessoumissions-PRBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2006](#), ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postal si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

Il incombe à l'offrant de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postal est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande d'offre à commandes.

Les offres transmises par télécopieur ou sur papier à TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 14 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Colombie Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les offrants potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les offrants à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les offrants devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les offrants devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

L'offrant doit envoyer son offre par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation. L'offre doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique
Section II : Offre financière
Section III : Attestations

Les offres transmises par télécopieur ou sur papier ne seront pas acceptées

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec la Base de paiement détaillée dans l'annexe B, Base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3010T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

L'offrant doit se conformer à l'annexe A
No Conformité Oui Non

L'offrant doit livrer aux destinations spécifiées.
Conformité Oui Non

L'offrant doit fournir le prix de tous les articles énumérés à l'annexe B, destination FAB, y compris tous les frais de livraison.
Conformité Oui Non

L'offrant doit livrer dans les 60 jours suivant la date de la commande subséquente.
Conformité Oui Non

4.1.2 Évaluation financière

Voir Annexe « E »

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Évaluation du prix - offre

Clause du Guide des CCUA [M0220T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix - offre
Clause du Guide des CCUA [M0019T](#) (2007-05-25), Prix et (ou) taux fermes

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Clause du *Guide des CCUA* M0031T (2007-05-25)

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3F31-210578/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3F31-210578

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
VAN524
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

Rapports d'utilisation périodique : Offre à commandes

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- premier trimestre : du 1 avril au 30 juin
- deuxième trimestre : du 1 juillet au 30 septembre
- troisième trimestre : du 1 octobre au 31 décembre
- quatrième trimestre : du 1 janvier au 31 mars

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 30 jours civils suivant la fin de la période de référence.

Inclure les renseignements suivants dans les rapports trimestriels:
le numéro de l'offre à commandes;

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3F31-210578/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3F31-210578

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
VAN524
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

le nom du fournisseur;
la période visée par le rapport;
le numéro de la commande subséquente chaque commande subséquente , y compris les modifications;
le ministère client;
l'autorité contractante;
la date de la commande subséquente ;
les articles acquis;
la valeur de la commande subséquente , la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée incluse, selon le cas.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du _____ au _____ . ***trois ans***

6.4.2 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Albert Yamamoto
Titre : Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 800, rue Burrard, pièce 219, Vancouver, Colombie Britannique V6Z 0B9

Téléphone : 604-562-8773
Courriel : albert.yamamoto@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

(à déterminer)

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3F31-210578/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3F31-210578

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
VAN524
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

(à déterminer)

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :
Environnement Canada.

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;

- la valeur totale de la commande subséquente;
- le point de livraison;
- la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 100,000.00\$ (taxes applicables incluses).

6.9 Limitation financière

Limitation financière - totale

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 2,190,476.19\$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales [2010A](#) (2020-05-28, Conditions générales - biens (complexité moyenne));
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Dessins;
- h) l'offre de l'offrant en date du _____ (insérer la date de l'offre), (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le _____ » **ou** « telle que modifiée le _____ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)).

6.11 Attestations et renseignements supplémentaires

6.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.13 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010A (2020-05-28, Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Insérer la clause suivante lorsque les paiements par carte de crédit sont acceptés par l'offrant.

L'article _____ (*insérer le numéro de l'article*), Intérêt sur les comptes en souffrance, de _____ (*insérer le numéro, la date et le titre des conditions générales qui s'appliquent*) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire dans un délai de 60 jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

Base de paiement - prix unitaires fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisé dans l'annexe «B». Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2017-08-17), Limite de prix

6.4.3 Paiements multiples

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

Insérer la clause suivante, s'il y a lieu, lorsque le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes sera effectué au moyen d'instruments de paiement électronique, Se référer à l'annexe « X » Instruments de paiement électronique, dans laquelle l'offrant a indiqué quels instruments électroniques de paiement sont acceptés.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3F31-210578/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3F31-210578

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
VAN524
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les agents de négociation des contrats doivent reproduire ci-dessous, l'information tirée de l'annexe « X » Instruments de paiement électronique, dans laquelle ont été identifiés les instruments de paiement électronique acceptés par l'entrepreneur et renuméroter en conséquence.

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

6.8 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.

N° de l'invitation - Solicitation No.
K3F31-210578/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3F31-210578

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
VAN524
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

TITRE

Fabrication sur mesure de composants d'infrastructure pour la Division des relevés hydrologiques d'Environnement Canada

CONTEXTE

La Division des relevés hydrologiques d'Environnement Canada est responsable de la collecte de données hydrométriques est essentielle pour bien saisir la disponibilité, la fluctuation et la répartition des ressources hydriques du Canada, et appuyer la prise de décisions judicieuses pour la gestion de cette ressource. Les données hydrométriques soutiennent des activités telles que l'élaboration de politiques, la conception d'infrastructures, la répartition de l'eau, la réponse aux inondations et aux sécheresses, les loisirs, la navigation, la protection des écosystèmes et les études scientifiques.

L'infrastructure hydrométrique comprend généralement un petit abri abritant des instruments spécialisés pour surveiller le débit des cours d'eau et un téléphérique à partir duquel les mesures de débit sont saisies. Les autres infrastructures comprennent les hélicoptères, les escaliers d'accès et les supports de montage des ponts.

Dans le cadre de leur entretien permanent et de la gestion de leur cycle de vie, les composants de l'infrastructure hydrométrique doivent être réparés, remplacés ou mis à niveau. Les composants doivent être fabriqués et conditionnés pour être installés et utilisés à l'extérieur. Environnement Canada exige un fournisseur qualifié de ces composants, selon le principe de l'offre à commandes.

L'offre à commandes couvrira une période de trois (3) ans à compter de la date de son attribution.

OBJECTIF

- Fabriquer les composants énumérés conformément aux dessins techniques fournis par Environnement Canada, au fur et à mesure des besoins.

TRAVAUX

Les travaux seront effectués dans l'atelier de métallurgie du fournisseur ou dans d'autres installations spécialisées (p. ex. galvanisation).

Utiliser de l'acier conforme à la nuance prescrite dans chaque dessin.

Fabriquer les pièces et les assemblages prévus à partir des dessins fournis, en coupant et en soudant ensemble diverses pièces d'acier de construction.

Assembler toutes les pièces, à l'aide des fixations prévues, pour former les composants désignés, puis contacter le chargé de projet pour une inspection initiale avant la galvanisation.

Démonter et marquer toutes les pièces pour les identifier après la galvanisation.

Galvaniser toutes les pièces prescrites conformément à la norme CSA G-164.

Fixer toutes les pièces sur des palettes pour un transport sécuritaire. Les boulons, les écrous libres et les rondelles de chaque taille doivent être emballés séparément et expédiés dans un contenant adéquat pour l'entreposage extérieur.

Remarque : Les structures en A doivent être assemblées avant d'être livrées à l'aire de rassemblement d'Environnement Canada.

Les éléments suivants sont des composants de téléphérique qui doivent être fabriqués dans l'atelier de métallurgie des fournisseurs et qui sont exigés dans l'offre à commandes :

1. Structures en A robustes (bois de plate-forme non inclus) Dessins McElhanney 3136-1, 3136-2, 3136-3, 3136-4, 3136-5, 3136-6, 3136-9, 3136-10 :
 - a. structure en A complète de 1 m avec plate-forme
 - b. structure en A complète de 2 m avec plate-forme
 - c. structure en A complète de 3 m avec plate-forme
 - d. structure en A complète de 4 m avec plate-forme
 - e. structure en A complète de 5 m avec plate-forme
 - f. structure en A complète de 6 m avec plate-forme
 - g. structure en A complète de 7 m avec plate-forme
 - h. structure en A complète de 8 m avec plate-forme
 - i. structure en A complète de 9 m avec plate-forme
 - j. structure en A complète de 10 m avec plate-forme

Pièces de structure en A robustes :

- k. Partie supérieure uniquement, dessin McElhanney 3136-4
- l. Ensemble de pattes de 1 m (2 pattes par ensemble) seulement, dessin McElhanney 3136-5
- m. Ensemble de pattes de 2 m (2 pattes par ensemble) seulement, dessin McElhanney 3136-5
- n. Ensemble de pattes de 3 m (2 pattes par ensemble) seulement, dessin McElhanney 3136-5
- o. Ensemble de pattes de 4 m (2 pattes par ensemble) seulement, dessin McElhanney 3136-5
- p. Ensemble complet de contreventements horizontaux de 1,1 m seulement, dessin McElhanney 3136-6
- q. Ensemble complet de contreventements horizontaux de 1,1 m seulement,

-
- r. dessin McElhanney 3136-6
 - r. Ensemble complet de contreventements horizontaux de 1,9 m seulement, dessin McElhanney 3136-6
 - s. Ensemble complet de contreventements horizontaux de 2,7 m seulement, dessin McElhanney 3136-6
 - t. Ensemble complet de contreventements horizontaux de 3,1 m seulement, dessin McElhanney 3136-6
 - u. Ensemble complet de contreventements horizontaux de 3,5 m seulement, dessin McElhanney 3136-6
 - v. Ensemble complet de contreventements horizontaux de 3,9 m seulement, dessin McElhanney 3136-6
 - w. Ensemble complet de contreventements horizontaux de 1,1 m seulement, dessin McElhanney 3136-6
 - x. un ensemble complet de contreventement latéral pour une structure en A de 9 m de hauteur, dessin McElhanney 3136-6
 - y. un ensemble complet de contreventement latéral pour une structure en A de 10 m de hauteur, dessin McElhanney 3136-6
 - z. ensemble de plate-forme pour structure en A robuste, dessin McElhanney 3136-9
 - aa. un crochet pour téléphérique pour la structure en A robuste seulement, dessin McElhanney 3136-10
2. Semelles pour structure A robuste, dessin McElhanney 3136-7
- a. semelle en acier contreventée avec une plaque d'une hauteur de 600 mm, plaque de base de 800 mm x 800 mm
 - b. semelle en acier contreventée avec une plaque d'une hauteur de 1500 mm, plaque de base de 800 mm x 800 mm
 - c. semelle en acier contreventée avec une plaque d'une hauteur de 2000 mm, plaque de base de 800 mm x 800 mm
 - d. semelle en acier contreventée avec une plaque d'une hauteur de 600 mm, plaque de base de 1000 mm x 1000 mm
 - e. semelle en acier contreventée avec une plaque d'une hauteur de 1500 mm, plaque de base de 1000 mm x 1000 mm
 - f. semelle en acier contreventée avec une plaque d'une hauteur de 2000 mm, plaque de base de 1000 mm x 1000 mm
 - g. un ensemble complet de semelles tubulaires
 - h. une base supplémentaire complète pour les sols mous
 - i. un boulon d'ancrage complet pour semelle en béton
3. Semelles type 1, type 2 et type 3 pour structure en A robuste, selon le dessin McElhanney 3136-8 :
- a. une semelle complète de type 1
 - b. une semelle complète de type 2
 - c. une semelle complète de type 3
4. Structures en A légères (bois de plate-forme non inclus), dessins McElhanney 3136-1, 3136-2, 3136-3, 3136-4, 3136-5:
- a. structure en A légère complète de 1,5 m avec plate-forme

- b. structure en A légère complète de 3,0 m avec plate-forme
 - c. structure en A légère complète de 4,0 m avec plate-forme
 - d. structure en A légère complète de 5,0 m avec plate-forme
5. Pièces de structure en A légère
- a. partie supérieure de 1,5 m seulement, dessin McElhanney 3182-2
 - b. pattes de 1,5 m seulement, dessin McElhanney 3182-3
 - c. pattes de 2,5 m seulement, dessin McElhanney 3182-3
 - d. pattes de 3,5 m seulement, dessin McElhanney 3182-3
 - e. un ensemble de semelle complet seulement, dessin McElhanney 3182-3
 - f. couronnement inférieure uniquement, dessin McElhanney 3182-3
 - g. ensemble de plate-forme de structure de 4 m seulement, dessin McElhanney 3182-4
 - h. ensemble de plate-forme de structure de 5 m seulement, dessin McElhanney 3182-4
 - i. crochet pour téléphérique seulement, dessin McElhanney 3182-5
 - j. support d'échelle seulement, dessin McElhanney 3182-5
 - k. échelles de 3, 4 et 5 m seulement, dessin McElhanney 3182-5
 - l. contreventement latéral de 1,15 m seulement, dessin McElhanney 3182-2
 - m. contreventement latéral de 1,54 m seulement, dessin McElhanney 3182-1
 - n. contreventement latéral de 1,98 m seulement, dessin McElhanney 3182-1
 - o. contreventement latéral de 2,38 m seulement, dessin McElhanney 3182-1
6. Échelles pour structure en A robuste, dessins McElhanney 3136-11, 3136-12, 3136-13, 3136-14, 3136-15, 3136-16, 3136-17 :
- a. une échelle de 3 m seulement, dessin McElhanney 3136-11
 - b. une échelle de 4 m seulement, dessin McElhanney 3136-11
 - c. une échelle de 5 m seulement, dessin McElhanney 3136-12
 - d. un support d'échelle HD seulement, dessin McElhanney 3136-13
 - e. une cage d'échelle supérieure seulement, dessin McElhanney 3136-14
 - f. une cage d'échelle évasée seulement, dessin McElhanney 3136-16
 - g. une barrière d'échelle complète HD, dessin McElhanney 3136-17
7. une barrière d'échelle LD complète, dessin McElhanney 3136-18
8. un dispositif de sécurité d'échelle complet, dessin McElhanney 3136-19
9. Plaque d'ancrage en acier, conformément au dessin 2812-R3
10. Plaque d'ancrage pour le téléphérique, conformément au dessin 820-R1
11. Téléphérique léger en aluminium, selon les dessins 4000-1, 4000-2

PROCÉDURE GÉNÉRALE

1. Le responsable du projet demandera les matériaux de l'offre à commandes « au fur et à mesure des besoins », pour livraison à l'aire de rassemblement prescrite.
2. Le fournisseur fabriquera les matériaux selon les dessins fournis à l'origine par le chargé de projet et livrera ensuite les matériaux au prix de l'offre à commandes dans le délai

convenu par le fournisseur et le chargé de projet.

Calendrier et produits livrables

1. Les matériaux seront fabriqués conformément aux spécifications du document « TRAVAUX » et selon les besoins.
2. Le fournisseur doit livrer les matériaux dans les 60 jours civils suivant la réception d'une commande subséquente.
3. Les matériaux doivent être expédiés FAB destination à l'aire de rassemblement d'Environnement Canada indiquée :

Pour les commandes de l'Alberta :
Environnement Canada
Division des relevés hydrologiques
4415, chemin Manhattan S.E.
Calgary (Alberta) T2G 4B3

Pour les commandes de la Colombie-Britannique :
Environnement Canada
Division des relevés hydrologiques
13160, Place Vanier,
Richmond (Colombie-Britannique) V6V 2J2

CRITÈRES D'ACCEPTATION

Les travaux doivent être effectués à la satisfaction du responsable technique.

Le responsable du projet a le droit de ne pas accepter les matériaux qui ne sont pas fabriqués conformément aux dessins et aux spécifications. Les matériaux seront renvoyés au fournisseur aux frais de ce dernier.

CONTRIBUTION DE L'ÉTAT

Environnement Canada fournit les dessins techniques au fournisseur.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3F31-210578/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3F31-210578

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
VAN524
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Voir ci-joint

ANNEXE « C » DESSINS

Voir les pièces jointes électroniques sur les achatsetventes qui sont présentées séparément.

ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

ANNEXE « E » EVALUATION

Évaluation financière

Le prix de l'annexe «E» doit être le même que celui de l'annexe «B».

article #1

Structures en A robustes (bois de plate-forme non inclus) Dessins McElhanney 3136-1, 3136-2, 3136-3, 3136-4, 3136-5, 3136-6, 3136-9, 3136-10 :

structure en A complète de 7 m avec plate-forme

_____ \$ / chaque x 16 unités = _____ \$ (bc-a)

_____ \$ / chaque x 16 unités = _____ \$ (alta-a)

article #2

Semelles pour structure A robuste, dessin McElhanney 3136-7

semelle en acier contreventée avec une plaque d'une hauteur de 600 mm, plaque de base de 1000 mm x 1000 mm

_____ \$ / chaque x 14 unités = _____ \$ (bc-b)

_____ \$ / chaque x 14 unités = _____ \$ (alta-b)

article #3

Semelles type 1, type 2 et type 3 pour structure en A robuste, selon le dessin McElhanney 3136-8 :

une semelle complète de type 3

_____ \$ / chaque x 14 unités = _____ \$ (bc-c)

_____ \$ / chaque x 14 unités = _____ \$ (alta-c)

article # 4

Structures en A légères (bois de plate-forme non inclus), dessins McElhanney 3182-1, 3182-2, 3182-3, 3182-4,3182-5 :

structure en A légère complète de 5,0 m avec plate-forme

_____ \$ / chaque x 6 unités = _____ \$ (bc-d)

_____ \$ / chaque x 6 unités = _____ \$ (alta-d)

article # 5

Pièces de structure en A légère

ensemble de plate-forme de structure de 5 m seulement, dessin McElhanney 3182-4

_____ \$ / chaque x 8 unités = _____ \$ (bc-e)

_____ \$ / chaque x 8 unités = _____ \$ (alta-e)

article # 6

Échelles pour structure en A robuste, dessins McElhanney 3136-11, 3136-12, 3136-13, 3136-14, 3136-15, 3136-16, 3136-17 :

une échelle de 5 m seulement, dessin McElhanney 3136-12

_____ \$ / chaque x 16 unités = _____ \$ (bc-f)

_____ \$ / chaque x 16 unités = _____ \$ (alta-f)

article # 7

une barrière d'échelle LD complète, dessin McElhanney 3136-18

_____ \$ / chaque x 6 unités = _____ \$ (bc-g)

_____ \$ / chaque x 6 unités = _____ \$ (alta-g)

article # 8

un dispositif de sécurité d'échelle complet, dessin McElhanney 3136-19

_____ \$ / chaque x 16 unités = _____ \$ (bc-h)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3F31-210578/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3F31-210578

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
VAN524
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

_____ \$ / chaque x 16 unités = _____ \$ (alta-h)

article # 9

Plaque d'ancrage en acier, conformément au dessin 2812-R3

_____ \$ / chaque x 80 unités = _____ \$ (bc-i)

_____ \$ / chaque x 80 unités = _____ \$ (alta-i)

article # 10

Plaque d'ancrage pour le téléphérique, conformément au dessin 820-R1

_____ \$ / chaque x 80 unités = _____ \$ (bc-j)

_____ \$ / chaque x 80 unités = _____ \$ (alta-j)

article # 11

Téléphérique léger en aluminium, selon les dessins 4000-1, 4000-2

_____ \$ / chaque x 6 unités = _____ \$ (bc-k)

_____ \$ / chaque x 6 unités = _____ \$ (alta-k)

SOUS-TOTAL pour BC = (bc-a)+(bc-b)+(bc-c)+(bc-d)+(bd-e)+(bc-f)+(bc-g)+(bc-h)+(bc-i)+(bc-j) + (bc-k) = \$ _____ (BC)

SOUS-TOTAL pour Alberta (alta-a) + (alta-b) + (alta-c) + (alta-d) + (alta-e) + (alta-f) + (alta-g) + (alta-h) + (alta-i) + (alta -j) + (alta -k) = _____ \$ (Alberta)

TOTAL = (BC) + (ALTA) = _____ \$